



LA LETTRE

N° 2022-10

RECOURS AUX CABINETS CONSEILS DANS QUEL BUT ?

Le Sénat a rendu public le 17 mars dernier, un rapport qui conclue à l'opacité et à une très grande fréquence, le recours aux cabinets conseils. Opacité telle que même après ce rapport, il est impossible de connaître, ni le nombre de consultants, ni la nature ni le coût de leurs missions.

Déjà en 2020, nous vous avons alertés, dans le cadre de la pandémie de COVID 19, de la mise au rencard des instances officielles et le recours à des spécialistes triés sur le volet par l'exécutif.

C'est devenu coutumier. On dégraisse les services de l'Etat, puis on fait appel à des cabinets conseils très bien rémunérés pour assurer des missions de service public. C'est aussi le cas de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse). Jusqu'à une date récente, peut-être liée à l'enquête des sénateurs, la grande majorité des agents de cette institution, ignorait que la filiale française de Mac KINSEY s'était vu confier une mission sur la réforme des retraites fin 2019.

Une douzaine de consultants avait été mis à contribution durant plusieurs mois pour accompagner la Caisse dans la mise en place d'un système universel, qui a finalement été mis entre parenthèses.

Toutefois la mission a coûté à la CNAV la bagatelle de 957 millions € avec comme seules traces tangibles un power point et un carnet de 50 pages selon la sénatrice communiste du Val de Marne Eliane ASSASSI rapporteuse de la commission d'enquête. Ceci, alors même que le Directeur de la CNAV dit que « **l'institution dispose en son**

sein d'auditeurs d'un excellent niveau ».

Alors pourquoi recourir à ces cabinets conseils ? Pour transférer de l'argent public au privé ? Et ce avec quel retour ? Pour contourner le fonctionnement démocratique des institutions ? Ou pour tout cela à la fois ?

Cette enquête du Sénat doit être menée jusqu'à son terme afin d'en tirer toutes les conséquences sur le fonctionnement démocratique de nos institutions publiques.

CABINETS CONSEILS SUITE AVEC LE CAUCHEMAR DE SALARIES DE LA CAF

Le cabinet de conseil Mac KINSEY a été missionné pour remédier aux difficultés informatiques à la suite de la réforme de l'allocation logement. Mais les problèmes persistent.

La réforme du calcul de l'allocation logement afin de prendre en compte les ressources de l'année en cours, a été un véritable casse-tête pour la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales).

Le calcul de l'allocation logement décernée sous conditions de ressources ne se fait plus à partir des déclarations trimestrielles des allocataires, mais à partir des revenus en temps réels collectés à la source. (Comme le calcul de l'impôt sur les revenus).

Cette réforme préfigure celle des autres aides sociales perçues par 2 millions de personnes : RSA (revenu de solidarité active), allocations familiales entre autres, qui vont suivre le même chemin

selon le candidat MACRON.

Malgré les 3,88 millions € versés au cabinet Mac KINSEY (encore lui) pour piloter le projet, l'opération a plutôt provoqué un crash informatique dont les conséquences empoisonnent aujourd'hui la vie des allocataires comme celle des agents des CAF de la rance entière.

Dans cette affaire les sénateurs ont relevé, non sans étonnement, que Mac KINSEY participe aux réunions hebdomadaires de suivi aux côtés du directeur du cabinet du ministère du logement et adresse parfois ses recommandations sous le sceau de l'administration. En d'autres termes, le cabinet remplace les organismes dirigeants de l'institution. C'est le cas dans le document daté du 10 juillet 2020 qui annonce « **que la réforme constitue la clé de voûte concernant la généralisation de la prise en compte des ressources contemporaines pour l'ensemble des prestations sociales** ». Dans les faits le cabinet ne se limite pas aux aspects techniques, mais se place dans le cadre de la définition d'une politique en matière de dispensation des prestations sociales. Exit les représentants élus de l'institution ! Exit le ministre du logement !

N'assiste-t-on pas à une sorte de dépérissement de l'ETAT ? Ces pratiques ne vont-elles pas, à très court terme, miner notre démocratie ?

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@laposte.net